

[Text]

disservice to the RCMP and a disservice to the principles of justice in our country.

The Chairman: If the minister takes the same amount of time to answer as you took to ask your questions, your time will be expired at the end of this one.

Mr. Kaplan: I want first to deal with the question of retaining counsel for Mr. Lawrence, because I deeply resent the criticism you have made of me. I thought I made a deal with Mr. Lawrence that was satisfactory to him. We had an exchange of letters; there never was a hearing at which there was any question about his conduct or the conduct of the Clark administration. There were no Section 13 notices delivered to him, or any other people. He never complained about the letter I sent him, or rejected it, or made a question of privilege to me, until this morning. This is the first I have heard that he did not think the deal was a reasonable one. I think it is reasonable because we should not waste money providing counsel for people whose conduct is not an issue.

Mr. Hnatyshyn: There was an inquiry—into the same thing.

Mr. Kaplan: But why did he not complain at the time?

Mr. Lawrence: Wait a minute. On a point of privilege, there was a full report of the commission, of course. It was not until they had reported and parts of it had been made public that I realized there was a fairly intensive investigation into my activities and into the Clark administration and its office.

The Chairman: Before you have the floor—

Mr. Kaplan: I can only say that this is the first I have heard that the arrangement we made was not satisfactory, and for my part, I was vigilant to ensure that if there were any hearings that would have touched on Mr. Lawrence or on the Clark administration, we would have had counsel stand up and ask for the opportunity to give Mr. Lawrence a chance to retain counsel. I do not have the letter in front of me but, as I say, we live by that and I think it is a wise policy. I would commend it for general use in the government in the future.

• 1230

I do not think we should provide counsel for people at large. We should provide counsel for them when their conduct or their decisions or their administration is an issue. And it never was. I take it from Mr. Lawrence's reply that he never did get a Section 13 and, therefore, his conduct was not in question.

Now, there are so many other issues here and it is 12.30. I think I would like to comment on this question of legality, police behaviour being legal.

I want to say at the outset that this is not a problem exclusively of the RCMP. It is always being put to me and presented in the media in the context that somehow or other the RCMP is being viewed as having special powers which the

[Translation]

là un mauvais service à leur rendre et c'est contraire aussi aux principes de la justice dans notre pays.

Le président: Si le ministre prend autant de temps pour répondre que ce qu'il vous a fallu pour poser votre question, votre temps de parole aura cessé à la fin de cette intervention.

M. Kaplan: Tout d'abord, je voudrais parler de la question des services d'avocats pour M. Lawrence, car vos critiques me contrariaient beaucoup. J'avais pensé que l'entente que j'avais conclue avec M. Lawrence lui paraissait satisfaisante. Nous avons échangé des lettres; il n'y avait eu aucune audience ou s'est posée la question de son comportement, ou du comportement de l'administration Clark. Aucun avis ne lui a été envoyé, pas plus qu'à d'autres en vertu de l'article 13. Il ne s'est jamais plaint de la lettre que je lui ai envoyée, pas plus qu'il ne l'a rejetée, ni mentionné une question de privilège à mon endroit, jusqu'à ce matin. C'est la première fois que j'entends qu'il ne se considérerait pas satisfait de notre accord. Cela me paraît raisonnable car il ne faudrait pas gaspiller de l'argent à assurer les services d'un avocat à des personnes dont la conduite n'est pas en cause.

M. Hnatyshyn: Il y a eu enquête au sujet de la même chose.

M. Kaplan: Et pourquoi ne s'était-il pas plaint à l'époque?

M. Lawrence: Un instant, s'il vous plaît, j'ai une question de privilège. Naturellement, la Commission avait fait un rapport exhaustif. C'est seulement lorsque ce dernier a été déposé et que certaines de ses parties ont été rendu publiques que j'ai compris que l'on faisait une enquête très exhaustive sur mes activités et sur le gouvernement Clark et son bureau.

Le président: Avant de vous donner la parole . . .

M. Kaplan: Je peux seulement dire que c'est la première fois que j'entends dire que notre accord n'était pas satisfaisant, et pour ma part en cas d'audiences portant sur M. Lawrence ou le gouvernement Clark, j'avais prévu des services d'avocats pour M. Lawrence. Je n'ai pas la lettre en main mais nous nous conformons à cette politique qui, à mon avis, est judicieuse. On devrait selon moi étendre son application à tous les secteurs du gouvernement.

Je ne crois pas que nous devons fournir des conseillers juridiques à tout le monde, de façon générale. Nous devons le faire lorsqu'il est question de leur comportement, de leurs décisions ou de leur administration. Cela n'a jamais été le cas. D'après sa réponse, j'en conclus que M. Lawrence n'a jamais reçu d'avis en vertu de l'article 13 et, par conséquent, on ne s'est jamais interrogé sur son comportement.

Nous avons beaucoup d'autres questions à discuter et il est midi et demi. J'aimerais parler de la question de la légalité des activités policières

Je tiens à signaler au départ qu'il ne s'agit pas d'un problème propre à la GRC seulement. D'après ce que je vois et ce que j'entends, les particuliers et les média semblent croire que la GRC bénéficie de pouvoirs spéciaux que le citoyen ordinaire